

**M. CHARLTON:** L'honorable ministre voudra-t-il nous dire où se trouve son acte constitutif. Je serais un peu curieux de connaître les membres de cette compagnie.

**M. WATSON:** A une session précédente lorsque la Chambre a adopté la résolution relative à la compagnie du chemin de fer de Galt, j'ai appelé l'attention de la Chambre sur l'importance qu'il y avait pour le gouvernement de donner à d'autres compagnies le pouvoir de transporter du charbon sur ce chemin de fer afin de régler le prix du charbon. L'honorable député d'Assiniboia (M. Davin) a dit que la concurrence qui existe aujourd'hui entre le charbon de Galt et le charbon américain n'a pas baissé le prix de façon à le vendre aussi bas qu'il devrait l'être. La concession de terres donnée à une compagnie particulière dans le but d'ouvrir et de développer la houillère qui lui appartient, n'a pas eu l'effet désiré de réduire le prix du charbon parce qu'elle contrôle le chemin de fer qui transporte le charbon à partir de la mine et conséquemment elle contrôle le prix du charbon. Nous constatons que le prix du charbon est très élevé au Nord-Ouest ainsi que l'a dit le député d'Assiniboia-Ouest (M. Davin). Il a parlé du prix du charbon à Régina et je vois que le prix payé par le gouvernement à des points plus éloignés à l'ouest, à Medicine-Hat est, je crois, \$16 le tonneau. J'avais espéré que la construction des voies ferrées et le fait que le gouvernement donnait de fortes subventions aux chemins de fer permettraient, non seulement aux colons, mais encore au gouvernement de se procurer leur charbon à plus bas prix. Je constate que le gouvernement paie encore \$16 par tonneau pour le charbon à Medicine-Hat.

**M. WHITE (Cardwell):** C'est-à-dire pour le charbon dur.

**M. WATSON:** Pour du charbon anthracite. Je dis que ce charbon de l'ouest s'il vaut la peine qu'on l'exploite et qu'on le développe au moyen d'une aide aussi considérable que celle que cette Chambre lui a accordée, devrait être un charbon convenable pour la police du Nord-Ouest. Je suggérerais au ministre que lorsque le bill sera introduit, il se fasse autoriser à donner à toute compagnie le pouvoir de transporter du charbon sur ce chemin. Lorsque nos gisements de charbon seront exploités dans cette contrée il deviendra peut-être nécessaire d'accorder une subvention à une autre compagnie de charbon qui aura une ligne parallèle à celle-ci dans le but de nous donner une concurrence et du charbon à meilleur marché. Le charbon devrait être à bien meilleur marché au Nord-Ouest qu'il ne l'est aujourd'hui, et la raison pour laquelle il est cher n'est pas que nous n'avons pas abondance de charbon, mais c'est à cause de prix exigés pour le transport par le chemin de fer, et si le gouvernement a le pouvoir de régler les prix de transport sur ces chemins, et s'il a le pouvoir de régler les taux de transport du charbon sur le chemin de fer du Pacifique Canadien, il est de son devoir de réduire ces taux de façon à ce que le Manitoba et le Nord-Ouest puissent avoir le charbon à meilleur marché qu'il n'est aujourd'hui.

**M. EDGAR:** Il n'y a aucun doute que cette compagnie houillère est une institution très philanthropique. Je vois par son prospectus qu'elle se propose de livrer le charbon à un prix infiniment plus réduit que celui qu'on exige actuellement au Nord-Ouest. Je constate que le document est signé par un certain nombre de citoyens de Toronto appartenant à la même profession que celle à laquelle j'appartiens.

Un honorable DÉPUTÉ: C'est la seule objection que vous voyez.

**M. EDGAR:** Je vois aussi un certain nombre d'autres messieurs de Toronto qui se sacrifient dans l'intérêt du public, parmi lesquels se trouvent: Hector Cameron, avocat; Arthur A. Boswell, avocat; John Small, écrivain; W. G. McWilliams, avocat; Thomas Davies, brasseur; Charles McMichael, avocat, et un certain nombre d'autres. Or

**M. WHITE (Cardwell)**

j'ose dire qu'ils extraieront la houille tout aussi bien que les autres. Je suis heureux de les voir travailler au développement du pays; mais lorsque vous en arrivez à donner une subvention en terres à une courte ligne de huit milles, je crois que la recommandation de l'honorable député de Marquette (M. Watson), à l'effet que le gouvernement devrait faire quelques conditions au sujet du droit de passage sur cette voie ferrée est très prudente et très convenable. Ceci n'est pas une compagnie de chemin de fer, c'est une compagnie de houille, ce n'est qu'incidemment qu'elle a le droit de construire son embranchement jusqu'aux mines.

**M. SCARTH:** Je puis dire à l'honorable député qu'en ce qui concerne Winnipeg, elle est prête à profiter des vues philanthropiques des avocats de Toronto que l'honorable député a nommés, et nous sommes heureux de trouver des hommes appartenant à la même profession que mon honorable ami, qui ont assez de philanthropie pour aller nous vendre du charbon à bon marché. Nous sommes heureux ainsi que le gouvernement se joigne à eux pour tâcher de nous procurer du charbon à bon marché.

**Sir RICHARD CARTWRIGHT:** Je crois cependant que le gouvernement atteindrait ce but plus efficacement s'il agissait conformément à la recommandation de mon honorable ami de Marquette (M. Watson) et s'il insistait pour que le chemin ainsi subventionné accordât des pouvoirs semblables à d'autres compagnies si elles avaient l'occasion de se servir de sa voie. Si je me rappelle bien la position géographique des mines, elles s'étendent sur une longue distance à partir de cette localité à Medicine-Hat, et comme l'honorable député de Marquette (M. Watson) l'a dit, il est très vrai, qu'un peu plus loin d'autres mines de houille pourraient être développées, de sorte que je crois qu'il serait à la fois commode et convenable que le droit de passage fût réservé sur ce chemin subventionné.

Les résolutions sont rapportées et adoptées en concours.

**M. WHITE (Cardwell):** Je propose qu'il lui soit permis de présenter un bill (n° 164) pour autoriser l'octroi de certaines concessions de terre pour la construction des chemins de fer y mentionnés.

La motion est adoptée, et le bill est lu la première fois.

**M. WHITE (Cardwell):** Je propose la deuxième lecture du bill.

La motion est adoptée et le bill est lu la deuxième fois.

#### COMPAGNIE DU PONT DE CHEMIN DE FER DE FREDERICTON ET ST. MARY.

**Sir CHARLES TUPPER:** Je propose que la Chambre concoure dans la résolution rapportée par le commissaire général concernant un prêt à la compagnie du pont de chemin de fer de Fredericton et St. Mary.

La motion est adoptée, et la résolution est adoptée en concours.

**Sir CHARLES TUPPER:** Je présente un bill (n° 165) pourvoyant aux avances à faire par le gouvernement du Canada à la compagnie du pont de chemin de fer de Fredericton à St. Mary.

La motion est adoptée, le bill est lu pour les première et seconde fois, délibéré en comité général, rapporté sans amendement, lu pour la troisième fois, et passé.

#### ACTE D'INSPECTION GÉNÉRALE.

La Chambre se forme en comité pour examiner le bill (n° 152) modifiant l'acte d'inspection générale.—(M. Costigan.)